

L'an deux mille seize, le jeudi trois mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille seize en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

Etaients présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, LE COQ Ph, LE CARRE H, REPERANT E, EMONNOT L, LUCAS R, BOSCHER M, LE MOINE N, RAOULT S, LE COQ O. LOYER JY.

Absents : HELLIO M, LEHERISSE N.

Pouvoirs : HELLIO M à MORVAN P, LEHERISSE N à OGER I.

Secrétaire de séance : REPERANT E.

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

II Finance

- 1-1 Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2015
- 1-2 Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2015
- 1-3 Subventions et participations 2016
- 1-4 Participation financière 2016 aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne
- 1-5 Tarifs assainissement 2016
- 1-6 Budget annexe « Activités de location de locaux professionnels et d'habitat » : budget primitif 2016

II Administration générale

- 2-1 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale d'Energie
- 2-2 Devenir de la salle St Méen

III Questions diverses

I Finance

1-1 Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2015 (Délibération n° 2016013)

Après avoir effectué les différents contrôles nécessaires, Mme Gaëlle Bride, percepteur, a informé la collectivité de l'exactitude des comptes de gestion 2015.

Il convient désormais de les adopter.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE les comptes de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes) du comptable de la Perception.

1-2-1 Budget général : compte administratif 2015 (Délibération n° 2016014)

Pierre MORVAN donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget général qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 214 474,70€

Dépenses : 818 737,82€

Résultat 2015 : + 395 736,88€

Résultat antérieur : 0€

Résultat cumulé : + 395 736,88€

Section d'investissement :

Recettes : 1 658 309,43€

Dépenses : 1 806 096,32€

Résultat 2015 : - 147 786,89€

Résultat antérieur : + 109 477,76€

Résultat cumulé : - 38 309,13€

Excédent global de 357 427,75€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre MORVAN (*Mme le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote*),
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget général.

1-2-2 Budget assainissement : compte administratif 2015 (Délibération n° 2016015)

Pierre MORVAN donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget assainissement qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 104 443,08€

Dépenses : 94 989,79€

Résultat 2015 : + 9 453,29€

Résultat antérieur : + 14 859,85€

Résultat cumulé : + 24 313,14€

Section d'investissement :

Recettes : 65 853,74€

Dépenses : 54 992,17€

Résultat 2015 : + 10 861,57€

Résultat antérieur : + 64 706,56€

Résultat cumulé : + 75 568,13€

Excédent global de 99 881,27€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre MORVAN (*Mme le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote*),
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget assainissement.

1-2-3 Budget boulangerie : compte administratif 2015 (Délibération n° 2016016)

Pierre MORVAN donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget boulangerie qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 13 339,88€

Dépenses : 10 815,43€

Résultat 2015 : + 2 524,45€

Résultat antérieur : 0€

Résultat cumulé : + 2 524,45€

Déficit global de 9 822,62€

Section d'investissement :

Recettes : 11 162,48€

Dépenses : 12 041,59€

Résultat 2015 : - 879,11€

Résultat antérieur : - 11 467,96€

Résultat cumulé : - 12 347,07€

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Pierre MORVAN (*Mme le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote*),

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget boulangerie.

1-2-4 Budget activités photovoltaïques : compte administratif 2015 (*Délibération n° 2016017*)

Pierre MORVAN donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget activités photovoltaïques qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 21 951,34€

Dépenses : 15 314,41€

Résultat 2015 : + 6 636,93€

Résultat antérieur : 0€

Résultat cumulé : + 6 636,93€

Excédent global de 3 606,98€

Section d'investissement :

Recettes : 19 272,39€

Dépenses : 15 416,67€

Résultat 2015 : + 3 855,72€

Résultat antérieur : - 6 885,67€

Résultat cumulé : - 3 029,95€

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Pierre MORVAN (*Mme le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote*),

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget activités photovoltaïques.

1-2-5 Budget lotissement de la Ville Ruinée : compte administratif 2015 (*Délibération n° 2016018*)

Pierre MORVAN donne lecture à l'assemblée du résultat de l'exécution du budget lotissement de la Ville Ruinée qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 118 204,87€

Dépenses : 11 241,62€

Résultat 2015 : + 106 963,25€

Résultat antérieur : - 60 040,67€

Résultat cumulé : + 46 922,58€

Section d'investissement :

Recettes : 0€

Dépenses : 59 113,81€

Résultat 2015 : - 59 113,81€

Résultat antérieur : 0€

Résultat cumulé : - 59 113,81€

Déficit global de 12 191,23€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre MORVAN (*Mme le Maire ayant quitté la salle ne prend pas part au vote*),
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTÉ le compte administratif 2015 du budget lotissement de la Ville Ruinée.

1-3 Subventions et participations 2016 (*Délibération n° 2016019*)

La commission finance réunie le 23 février 2016 a étudié les demandes de subventions.

ASSOCIATIONS LOCALES	2016	Commentaires
Avenir Sportif Plénaltais	1 400€	
Tournoi jeunes	150€	Provision
Gymnastique volontaire	100€	L'association rémunère un professeur / charge substantielle
Anciens d'Algérie FNACA	83€	
Association de chasse "La Plaine-Hautaise"	83€	
Club cyclotouriste	83€	
Plénalta Breiz	83€	
MJC Quintin	1 545€	1€ / habitant
Comité de jumelage	750€	Participation
Association livre de caractère	50€	
Autres	100€	Réserve
TOTAL (C/6574)	4 427€	

ECOLES	2016		Commentaires
Amicale laïque	31,50€ x 110	3 465€	Déduire 140€ (7 x 20€) animateurs arbre de Noël soit verser 3 325€
A.P.E.L.	31,50€ X 86	2 709€	

PARTICIPATION CHARGES EXTRA SCOLAIRES SUR DEMANDE DES FAMILLES	2016		Commentaires
Voyage linguistique ou culturel : une fois / 1er cycle secondaire sur demande des familles	25€ X 13	325€	
Participation transport scolaire sur demande des familles	35€ x 78	2 730€	

AUTRES ORGANISMES	2016		Commentaires
Chambre des métiers	45 x 7	315€	7 apprentis
CFA 22	45 x 2	90€	2 apprentis
IFAC (Brest)	45 x 1	45€	1 apprenti
Prévention routière	50€		
Protection civile	50€		
Centre d'information droits de la femme	50€		
SIVU des Chaos du Gouët	2 550€		Demande 2 550€
Conseil Départemental : Fonds d'aides aux jeunes	0,35€ X 1 545	540€	
TOTAL (c/6574 & 65737 & 65738)	12 919€		

Par ailleurs, la Paroisse de Plaintel sollicite la commune pour bénéficier de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Il est proposé de verser une indemnité de 119,55€ à l'Abbé Poilvet pour le gardiennage de l'église.

Enfin, il conviendrait de verser un forfait de surveillance du site de Sainte Anne du Houlin de 120€ à Daniel Oger.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe PIERRE,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE les subventions et participations 2016 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,

ALLOUE une indemnité de gardiennage de l'église de 119,55€ à l'abbé Poilvet (C/6282),

ATTRIBUE un forfait de surveillance du site de Sainte Anne du Houlin de 120€ à Daniel Oger (C/6282).

1-4 Participation financière 2016 aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne (Délibération n° 2016020)

L'OGEC sollicite une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'école Sainte Anne pour l'année 2016. L'école privée enregistre 86 enfants scolarisés.

La commission finance réunie le 23 février 2016 propose de reconduire la participation suivant le coût d'un élève de l'école publique de l'année 2013 à savoir :

$$648,77€ \times 86 \text{ élèves} = 55\,794,22€$$

arrondi à 55 795€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth REPERANT,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une participation de 55 795€ pour financer les frais de fonctionnement et d'entretien (y compris les fournitures scolaires) de l'école Sainte Anne pour l'année 2016.

1-5 Tarifs assainissement 2016 (Délibération n° 2016021)

☞ La municipalité propose de maintenir les tarifs de la redevance assainissement aux montants fixés en 2015.

La redevance assainissement se décompose comme suit :

- Partie fixe : abonnement annuel : 70€
- Partie variable : suivant les m3 d'eau consommée : 1,35€

Au vu du rapport de l'Observatoire de l'eau rédigé par la DDTM, le tarif moyen départemental de l'assainissement collectif (hors redevance prélevée par l'Agence de l'Eau) au 1er janvier 2014 s'élève à 2,044€. Le tarif de la collectivité s'élève à ce jour à 1,933€.

☞ La municipalité propose de maintenir le tarif de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) au montant fixé en 2013. Elle s'élève à 600€.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre MORVAN,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

MAINTIENT les tarifs assainissement 2016 aux montants fixés en 2015 pour la redevance assainissement et 2013 pour la PAC.

1-6 Budget annexe « Activités de location de locaux professionnels et d'habitat » : budget primitif 2016 (Délibération n° 2016022)

Section de fonctionnement

Dépenses		BP 2016
011	Charges à caractère général	5 850€
6061	Eau et assainissement	500€
60612	Electricité	1 000€
60621	Combustible (fuel)	2 500€
60631	Fournitures d'entretien	50€
6068	Autres matières et fournitures	100€
616	Assurance	800€
6156	Maintenance	900€
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
042	Opérations d'ordre entre sections	
002	Résultat d'exploitation reporté	
TOTAL		5 850€

Recettes		BP 2016
70	Produits des services	180€
70878	Remboursement de frais	180€
74	Dotations et participations	3 770€
74741	Participation des communes membres du GFP	3 770€
75	Autres produits de gestion courante	1 900€
752	Revenus des immeubles	1 900€
042	Opérations d'ordre entre sections	
77	Produits exceptionnels	
TOTAL		5 850€

Section investissement

Dépenses		BP 2016
001	Déficit antérieur reporté	
16	Emprunts	180€
165	Dépôts et cautionnements reçus	180€
23	Immobilisations en cours	51 500€
2313	Constructions en cours	51 500€
040	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		51 680€

Recettes		BP 2016
001	Excédent antérieur reporté	
16	Emprunts	51 680€
165	Dépôts et cautionnements reçus	180€
1641	Emprunts	51 500€
040	Opérations d'ordre entre sections	
TOTAL		51 680€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre MORVAN,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2016 du budget annexe « Activités de location de locaux professionnels et d'habitat ».

II Administration générale

2-1 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie (Délibération n° 2016023)

La commune adhère à l'Agence Locale d'Energie (ALE) depuis 2013 et a notamment pu bénéficier, à ce titre, du service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Les missions du CEP sont :

- Information technique aux élus et agents,
- Réalisation de bilan énergétique annuel du patrimoine communal,
- Suivi énergétique personnalisé de la commune,
- Assistance aux projets,
- Pré-diagnostic énergie,
- Analyses et mesures sur site,
- Sensibilisation des usagers des bâtiments communaux,
- Assistance à la conduite des équipements techniques de régulation / programmation.

La convention d'adhésion est expirée depuis le 31 décembre 2015. Il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans (2016-2018).

La cotisation d'adhésion s'élevait durant les 3 premières années à 0,25€ / habitant (soit en 2015 : 363,25€).

A partir de la 4^{ème} année, elle passe à 0,70€ / habitant (population municipale N-1) soit pour 2016 : 0,70€ x 1 485 habitants = 1 039€.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle OGER,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas renouveler l'adhésion à l'Agence Locale d'Energie.

2-2 Devenir de la salle St Méen

Décision reportée.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 mars 2016

<i>N°d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2016013	Budget général et budgets annexes : comptes de gestion 2015
2016014	Budget général : compte administratif 2015
2016015	Budget assainissement : compte administratif 2015
2016016	Budget boulangerie : compte administratif 2015
2016017	Budget activités photovoltaïques : compte administratif 2015
2016018	Budget lotissement de la Ville Ruinée : compte administratif 2015
2016019	Subventions et participations 2016
2016020	Participation financière 2016 aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne
2016021	Tarifs assainissement 2016
2016022	Budget annexe « Activités de location de locaux professionnels et d'habitat » : budget primitif 2016
2016023	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie